

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Avant la tenue du Conseil municipal, un moment convivial a réuni élus municipaux et personnel communal avec remise d'un présent à chaque agent.

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

Date de convocation : 6 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 mars 2023

♦ Adoption de l'Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de séance du 02.02.2023

Soumis à délibération

- Transformation d'un garage attenant à la salle des associations en office de réchauffage
 - Attribution du marché de travaux
 - Dossier subvention Leader : modification du plan de financement
- Projet d'acquisition de la maison dite *Marcel Fiaudrin* – rue de l'Escole Corbin
- Vote des subventions aux associations et autres organismes
- Autorisation de mandatement de dépenses investissements avant le vote du Budget Primitif

Non soumis à délibération

- Dossiers travaux assainissement :
 - Etanchéité lagune
 - Extension du réseau Eaux Usées secteur du Puits Forget
- Proposition programme voirie 2023 (Cchsam)
- Orientations budgétaires 2023 (commission finances du 23/02/2023)
- Dossier éclairage public lotissement de la Plaine des Boulaies
- Informations diverses
- Questions diverses

Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance :** Mme JULIENNE Martine est désignée Secrétaire de séance.

♦ **Adoption du procès-verbal de séance du 2 février 2023 :** le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TRANSFORMATION D'UN GARAGE ATTENANT A LA SALLE DES ASSOCIATIONS EN OFFICE DE RECHAUFFAGE :

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :

DELIBERATION N°D20230316-006 (Présents : 11 – Votants : 13 - Pour : 13)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de transformation d'un garage en office de réchauffage attenant à la salle des associations, a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, et R2131-12 du Code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 17 janvier 2023 pour une remise des offres fixée au 17 février 2023 à 12h00.

La consultation comprenait 9 lots :

Lot n° 01 - Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie

Lot n° 02 - Charpente bois – Ossature Bois – Bardage - Couverture

Lot n° 03 - Menuiseries extérieures PVC - Serrurerie

Lot n° 04 - Menuiseries intérieures bois – Cloisons – Doublages – Isolation

Lot n° 05 - Electricité – Courants Forts et Faibles

Lot n° 06 - Plomberie – Chauffage – Ventilation

Lot n° 07 - Peinture

Lot n° 08 - Carrelage – Faïence

Lot n° 09 - Equipement cuisine

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet d'architecte CMA, maître d'œuvre de l'opération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes, dont les offres sont les mieux-disantes :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant TTC (Base + option + variantes)
1	Démolition-Gros œuvre- Maçonnerie	EBM 72600 Mamers	18 886.80 €
2	Charpente bois-Ossature bois- Bardage-Couverture	SARL DENIS MARIE 61250 Semallé	5 459.53 €
3	Menuiseries extérieures PVC- Serrurerie	ETABLISSEMENT LEROI 72300 Sablé sur Sarthe	3 009.20 €
4	Menuiseries intérieures bois- Cloisons-Doublages-Isolation	PCI DECOR 72000 Le Mans	8 079.02 €
5	Electricité-Courants forts et faibles	EGE 72 72650 La Chapelle Saint Aubin	7 242.00 €

6	Plomberie-Chauffage-Ventilation	BOBET TESSIER 72650 La Bazoge	17 616.00 €
7	Peinture	GAGNEUX DECORS 61000 Alençon	2 258.62 €
8	Carrelage-Faïence	EBM 72600 Mamers	3 738.83 €
9	Equipped cuisine	SARL FROID EXPRESS 72230 Arnage	17 490.00 €

Le montant total des marchés s'établit à **83 780 € ttc** option et variantes incluses.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants (acte d'engagement, avenant éventuel, acceptation d'éventuel sous-traitant), et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DOSSIER SUBVENTION LEADER (FONDS EUROPEENS) - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

DELIBERATION N°D20230316-007 (Présents : 11 – Votants : 13 - Pour : 13)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°D20220127-001 en date du 27.01.2022 relative à la demande de subvention Feader dans le cadre du programme Leader, pour l'opération de **Création d'une cuisine à la salle des associations.**

Il propose de mettre à jour le plan de financement en tenant compte du montant des travaux après attribution du marché, et des financements obtenus des différents partenaires financiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement modifié comme suit :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention Ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Fonds européens (Leader)	25 605 €	30,33 %	84 431 €	
DETR et/ou DSIL	26 600 €	34,04 %	78 140 €	Arrêté du 13/07/2022
Conseil Régional (FRDC)	15 340 €	20 %	76 700 €	Arrêté 2021-13424
Part restant à la charge	16 886 €	20 %		
MONTANT TOTAL	84 431 € ht	100 %		

- Charge le Maire de compléter le dossier Leader fonds européens pour cette opération,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

PROJET D'ACQUISITION DE LA MAISON DITE MARCEL FIAUDRIN – RUE DE L'ESCOLE CORBIN :

DELIBERATION N°D20230316-008 (Présents : 11 – Votants : 13 - Pour : 13)

Attendu que la commune de Sougé le Ganelon est très attachée à la mémoire de M. Marcel Fiaudrin (1934 - 2022), directeur de la Société Municipale de Musique de 1971 à 2022, et souhaite en perpétuer le souvenir,

Attendu que la maison sise *2 rue de l'Escole Corbin* est mise en vente dans le cadre de la succession de M. Fiaudrin et revêt un caractère patrimonial unique dont il convient de s'assurer de sa préservation,

Attendu que les quatre enfants de M. Marcel Fiaudrin, représentés par le Major Dominique Fiaudrin, adhèrent à cette démarche communale,

Attendu que l'association **Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon** et la **Société Municipale de Musique**, lors de décisions à venir, vont s'associer à cette démarche par une participation financière, sous forme de don à la commune, pour le financement de l'achat de ce bien,

Attendu que l'objectif de cette acquisition est de créer un espace d'animations et de valorisation d'événements particuliers pour les habitants (expositions, ateliers participatifs de restauration du patrimoine, ...),

Attendu que la famille mettra à disposition de la commune, par *convention à venir* et pour un temps indéterminé, sa collection de sabots et d'outils de sabotier,

Attendu que l'association **Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon** est intéressée à l'animation future de ce lieu,

Pour l'ensemble de ses raisons et sur proposition du Maire, après visite des lieux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir** la propriété cadastrée B n°673 sise *rue de l'Escole Corbin* comprenant une petite maison de bourg (en bon état) datant du début du XIX^e siècle avec son jardin attenant, quelques meubles, le tout pour une surface de 192 m², ainsi qu'une parcelle clôturée cadastrée ZD n°16 d'une surface de 800 m² sise *route de Mont saint Jean* lieu-dit Le Lottereau, comprenant un hangar, propriété libre d'occupation au 31/12/2023, moyennant le **prix net vendeur de 8000 € - huit mille euros** – (sans intermédiaire),
- S'engage à prendre en charge par la Commune des frais de diagnostics inhérents à cette cession et tous frais annexes (frais notariés ...),
- Propose de poser une plaque sur la maison en 2023 dont l'intitulé sera le suivant : "**Maison Marcel Fiaudrin - propriété communale**",
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES :

DELIBERATION N°D20230316-009 (Présents : 11 – Votants : 13 - Pour : 13)

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « *Finances* », après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations locales	
Union Sportive des Alpes Mancelles	1 420 €
Comité des Fêtes de Sougé le Ganelon	950 € (+ 596.15 €*)
Musique Municipale de Sougé le Ganelon	400 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sougé le Ganelon	900 €
Société Communale de Chasse de Sougé le Ganelon	400 €
Coopérative Scolaire de Sougé le Ganelon	560 €
La Truite des Alpes Mancelles	185 €
Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon	400 €
Les Fous du Volant	280 €
Association Parents d'Elèves Assé / Sougé	200 €
Sous-total	6 291.15 €
Associations et organismes extérieurs	
Banque Alimentaire Comité d'entraide Fresnay s/ S.	180 €
ADMR Fresnay sur Sarthe	225 €
Comité de Jumelages Alpes Mancelles dans l'Europe	45 €
Basket Club Fresnois	27 €
Ecole de peinture des Alpes Mancelles	27 €
MFR de Bernay en Champagne **	27 €
MFR de Rives d'Andaine **	13,50 €
CFA Alençon (3ifa) **	13,50 €
Comice Agricole Cantonal	953,70 €
Radio Alpes Mancelles	100 €
Sous-total	1 611.70 €
TOTAL	8 702,85 €

*La subvention attribuée au Comité des Fêtes est majorée de 596,15 € afin de compenser le coût de **location d'une nacelle pour les illuminations** de fin d'année, auparavant financé par le budget Communal. Cette location ne pouvant plus être gérée par la Commune pour des questions de responsabilités juridiques.

**sur la base de 13,50 €/élève de la commune

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Le versement des subventions reste conditionné à la production d'un bilan financier comprenant communication du montant de la trésorerie.

VOTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GENERATIONS MOUVEMENT - AINES RURAUX DE SOUGÉ :

DELIBERATION N°D20230316-010 (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le montant de la subvention à attribuer à **l'Association Générations Mouvement - Aînés Ruraux - Sougé le Ganelon** pour l'année 2023.

Monsieur Gérard BOULAY, Conseiller municipal, directement concerné en tant que Président de cette Association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de cette subvention à **400 €** pour l'année 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

VOTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOUGENNE DANSE ET LOISIRS :

DELIBERATION N°D20230316-011 (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le montant de la subvention à attribuer à l'**Association Sougienne Danse et Loisirs** pour l'année 2023.

Madame Sylvie BEUCHER, Conseillère municipale, directement concernée en tant que Présidente de cette Association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de cette subvention à **400 €** pour l'année 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

DELIBERATION N°D20230316-012 (Présents : 12 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de procéder au mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour les travaux de marquage et signalisation sur voirie en agglomération.

Une dépense a été engagée en date du 14/06/2022 pour un montant de 6572,16 € figurant en restes réaliser reportés sur le budget 2023.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 1397,02 € suite à la réfection de la RD15 en agglomération par le Département de la Sarthe en septembre 2022.

Il invite en conséquence le Conseil municipal à ouvrir les crédits correspondants sur la section d'investissement, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21

2152 – Installations de voirie + 1397,02

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

considérant que le montant des dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2023 est inférieur au quart des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent,

- s'engage à inscrire ces dépenses d'investissement au budget primitif 2023,
- décide d'ouvrir les crédits correspondants et autorise le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du budget primitif 2023.

DOSSIERS TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2023 / 2024 :

Un tableau récapitulatif des dépenses estimatives des travaux d'étanchéité de la lagune et d'extension du réseau assainissement dans le secteur du Puits Forget est présenté au Conseil municipal.

Le budget global s'établit à 478 000 € ttc pour les deux opérations, comprenant : **travaux, maîtrise d'œuvre et frais annexes.**

Ces opérations nécessiteront la réalisation d'un emprunt de l'ordre de 220 000 € (budget assainissement) afin de couvrir le besoin de financement.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

ETANCHEITE LAGUNE :

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études ARTELIA.

Coût estimatif de l'opération : 241 400 € ht.

EXTENSION DU RESEAU EU SECTEUR DU PUIT FORGET :

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études SAFEGE.

Coût estimatif de l'opération : 156 919 € ht

PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE 2023 (CCHSAM) :

Les besoins suivants ont été recensés par la commission Voirie réunie en date du 25/02/2023 :

Travaux de compétence communautaire :

Phase 2 enduits : VC 138 (Les Bussonnières / Haut Eclair) et VC 126 (La Provotière)

Curage de fossés : VC 151 (Prémou) ; VC 144 (l'Etang) ;

Reprises d'enrobés : carrefour VC 125 (L'Aunay / RD 173 Douillet) ; VC 135 (La Touasnière)

PATA : VC 136 (La Mahonnière)

Travaux de compétence communale :

Nids de poule et PATA Résidence des Avaloirs

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (COMMISSION FINANCES DU 23/02/2023) :

Accord du Conseil pour l'inscription des dépenses suivantes au budget primitif :

Matériel services techniques (vu au Conseil de février)

Alarme mairie : installation d'un transmetteur

Sonorisation salle polyvalente (à usage communal uniquement)

Remplacement d'un jeu au lotissement le Huttereau

Réparation des tribunes du stade

Pieds de ferme salle polyvalente (commande 2022)

DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES 2024 :

Le Maire rappelle le dossier de subvention au titre du CTR en cours, pour l'éclairage public du lotissement (21 points lumineux), et précise que les travaux devront être terminés en novembre 2024 pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention d'un montant de 10 000 €.

Contact a été repris avec le bureau d'études SODEREF, maître d'œuvre afin de refaire le point sur les marchés en cours.

Le montant des travaux restant à réaliser s'élève à 221 655 € ht après actualisation, répartis comme suit :

Lot 1 : Terrassement voirie assainissement – Entreprise Chapron : 119 155 €

Lot 2 : Réseaux divers – Entreprise Télélec : 49 118 €

Lot 3 : Espaces verts : 53 382 €

La question se pose de la validité de ces marchés signés en 2014. Retour des entreprises attendu sur ce point.

Par ailleurs, le Permis d'Aménager de la tranche n°2 délivré en 2014 sera caduc en 2024. Point à faire avec le cabinet AXIAL, maître d'œuvre, pour proroger ce permis.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Chutes de pierres RD 112** (route de Saint Léonard) en contre bas de la falaise : affaire suivie par le Conseil départemental. Des travaux sont prévus au niveau des falaises.

♦ **RD 15** : reprises de travaux de nids de poule à effectuer en agglomération par le Conseil départemental via son sous-traitant, 13 rue des Tisserands et 5 rue des Forges. Ainsi qu'une reprise de caniveau 14 rue des Forgerons au Gué-Ory. Démarches Département en cours.

♦ **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : relance du Préfet sur la communication de ce document. Un courrier de réponse a été adressé rappelant que ce document a été élaboré en 2012 et qu'une mise à jour a été transmise aux services concernés en février 2022. Le PCS de Sougé est opérationnel.

♦ **Stade (tribune en bois)** : travaux de réparation des tribunes commandés pour un montant de 3091,20 € ttc.

♦ **Don d'un second banc par la famille Bignon** : ce banc sera installé Place de l'Eglise en remplacement du banc communal existant. Le Conseil municipal prend acte de ce don et transmet ses remerciements à Mme Fernand Bignon et à son beau-fils, M. Jean Claude Bignon.

♦ **Poteaux téléphoniques Orange** : Mme Delpech, Députée de la Sarthe, saisie des difficultés rencontrées concernant les situations de poteaux cassés et non réparés malgré des relances répétées, fait part, par courrier du 01/02/2023, de son intervention auprès de la Sté Orange. Les interventions sur les dommages signalés sont terminées à ce jour.

Motion pour vote au Conseil communautaire : Le Maire a demandé au Président de la communauté de communes de bien vouloir présenter une **motion** au prochain Conseil communautaire sur les difficultés rencontrées par les Maires auprès de la société Orange lors de sinistres sur poteaux (4 mois d'attente pour être réparé pour la commune de Sougé le Ganelon).

♦ **Comice agricole de St Georges le Gaultier** : insertion d'un encart d'1/2 page dans le livret du comice qui se déroulera les 24-25 et 26 août 2023. Tarif : 180 €.

♦ **Courrier FDSEA** : communication au Conseil d'un courrier de la FDSEA demandant aux communes de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti, au vu de la forte revalorisation, par l'Etat, des bases de la fiscalité locale, en hausse de 7,1 %

♦ **Atlas de la Biodiversité Communale** : Accord du Conseil pour l'engagement, en 2024, de la commune dans ce projet proposé par le Parc naturel régional Normandie Maine. Cet engagement permettant de percevoir une dotation générale de fonctionnement supplémentaire.

♦ **Travaux de reprise de maçonnerie sacristie église** : travaux terminés (entreprise MRC).

♦ **Centre de Santé des Alpes Mancelles** : arrivée de Mme Masson, docteur en médecine, au centre de santé des Alpes Mancelles, site de Fresnay sur Sarthe à raison de 20h / semaine.

♦ **Course cycliste Union Cycliste Mamers Neufchâtel le samedi 27 mai après-midi** : une buvette sera tenue par le comité de fêtes au jardin du polysport ou sur le parking salle polyvalente. Une coupe sera offerte par la commune.

♦ **Tournoi foot USAM le samedi 24 juin** : coupe offerte par la commune.

♦ **Calendrier :**

- **Réunion publique d'échanges Comice 2024** : vendredi 17 mars à 20 h 30, salle polyvalente.
- **Cérémonie commémorative AFN** : dimanche 19 mars à 11 h 15 avec dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts (pas de messe). Vin d'honneur à la salle des Associations.
- **SIVOS** : jeudi 23 mars à 18 h 30
- **Conseil d'école** : mardi 28 mars à 18 h 30
- **Prochain Conseil municipal** : Jeudi 13 avril à 20 h 30 (vote du Compte Financier Unique 2022 regroupant le Compte de gestion et le Compte administratif, et vote du Budget primitif 2023)

♦ **Demandeurs d'emploi :**

Au 01/02/2023 : 48 dont 24 hommes – 24 femmes – 34 indemnisables

Au 01/03/2023 : 54 dont 29 hommes – 25 femmes – 40 indemnisables

QUESTIONS DIVERSES : Néant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

Le Conseil municipal a délégué au maire pour la durée du mandat :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à un montant de 40 000 € ht ;
- la passation des contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (maximum autorisé) ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10000 € par sinistre ;
- la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 €,
- le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 40 000 €.

Le Conseil municipal prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

La séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de séance,
Martine JULIENNE

Le Maire,
Philippe RALLU.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20230316-006

D20230316-007

D20230316-008

D20230316-009

D20230316-010

D20230316-011

D20230316-012

Publié le : 15/04/2023